

RÈGLEMENT DU CONCOURS

CONDITIONS D'ADMISSION

Les candidats doivent réunir trois conditions :

- être de la nationalité de l'un des pays de l'Union Européenne ou résider sur le sol de l'Union Européenne,
- être en cours d'études supérieures (CNSM, pôle supérieur, Hochschule ou équivalents : a minima en voie avancée de professionnalisation dans un conservatoire à rayonnement régional),
- être né avant le 1^{er} janvier 2005.

ÉPREUVES

DATES, LIEUX & PROGRAMMES

Le concours se déroulera comme suit :

PRÉSÉLECTION SUR SUPPORT VIDÉO

Après l'examen des dossiers, le jury sélectionne au maximum douze candidats à partir des enregistrements vidéo fournis comportant :

- une pièce libre – pour violoncelle et piano ou pour violoncelle seul,
- le prélude de la Suite pour violoncelle seul n°2 en ré mineur BWV 1008 de J.-S. Bach.

Les candidats sont informés par courriel du résultat de la présélection au plus tard le 31 mars 2020. Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

DEMI-FINALE

Demi-finale publique le lundi 4 mai 2020 après-midi à Caen. Répétitions le matin.

Les demi-finalistes interprètent :

- une pièce libre, d'une durée maximale de huit minutes – pour violoncelle et piano ou pour violoncelle seul,

- le Pezzo Capriccioso de Piotr Tchaïkovsky.

Un tirage au sort détermine l'ordre de passage des demi-finalistes.

A l'issue de la demi-finale, le jury sélectionne au maximum trois candidats pour la finale.

FINALE

Finale publique (entrée libre) le mardi 5 mai 2020 à 20h à l'Auditorium J.-P. Dautel (Caen).

Les finalistes interprètent à cette occasion un programme d'une durée maximale de 30 minutes, comprenant :

- « Les ombres de Giverny » (6') de Philippe Hersant pour violoncelle seul,
- et une ou plusieurs autres œuvres au choix, excluant le répertoire interprété en présélection et en demi-finale.

Un tirage au sort détermine l'ordre de passage des finalistes.

A l'issue des prestations, le public vote pour désigner à la majorité simple le lauréat du concours.

Précision : un planning des répétitions auquel les candidats doivent se conformer est établi par le président du jury selon l'ordre de passage des finalistes.

Les épreuves sont accompagnées au piano. Les candidats peuvent venir avec leur pianiste. L'organisation du concours peut fournir un pianiste, dans ce cas, la demande doit être faite au moment de l'inscription au concours.

Les frais de voyage et d'hébergement des finalistes et de leur pianiste accompagnateur sont pris en charge par l'Orchestre de Caen.

Frais de voyage

Voiture : défraiement de 0,25 euros par km entre le domicile et le lieu du concert sur justificatifs (parcours le plus court en distance indiqué sur www.viamichelin.fr).

Train : défraiement au réel sur justificatifs dans la limite du défraiement voiture. Constituent des justificatifs : les billets de train définitifs (ou une facture SNCF), les tickets de péage ou s'il n'y a pas d'autoroute, les tickets de carburant correspondant aux dates des allers et retours.

Frais d'hébergement

À hauteur du forfait URSSAF en vigueur à la date du concours.

INSCRIPTIONS

Le dossier d'inscription est à compléter sur : www.orchestredecaen.fr/concoursappassionato
La date limite d'inscription est fixée au 1^{er} mars 2020. Tout dossier incomplet ou reçu après cette date est non recevable.

Le dossier d'inscription, pour être complet, doit comprendre :

1. le bulletin d'inscription en ligne dûment complété,
2. une copie d'une pièce d'identité du candidat, ou du titre de séjour pour les résidents, en cours de validité,
3. un Curriculum Vitae détaillé mentionnant les études suivies,
4. une photographie du candidat (1Mo min.),
5. un enregistrement vidéo sans montage (hébergé sur YouTube ou toute autre plateforme d'hébergement de vidéos ou par WeTransfer) des 2 œuvres interprétées pour la présélection. Le support vidéo doit être clairement identifiable et comprendre a minima le nom du candidat et de l'éventuel pianiste accompagnateur, le titre précis et le nom du/des compositeur/s des œuvres interprétées, la date de l'enregistrement.

PRIX

Le lauréat du prix Appassionato violoncelle Joël Klépal se verra confier gratuitement le violoncelle Joël Klépal pour une durée de deux ans à compter de la signature du contrat de prêt. Le contrat de prêt peut préalablement être obtenu sur demande auprès de l'Orchestre de Caen.

Le lauréat se produira avec le violoncelle Joël Klépal en récital avec piano lors de la saison 2020/2021 de l'Orchestre de Caen et en soliste avec l'Orchestre de Caen lors de la saison 2021/2022. Il percevra pour chacune de ses prestations un cachet de 1000 euros net et ses frais de voyage et de séjour à Caen seront pris en charge.

Les programmes de ces deux prestations seront établis avec le directeur artistique de l'Orchestre de Caen.

Le lauréat s'engage à mentionner dans le cadre de toute utilisation publique du violoncelle prêté qu'il joue un « violoncelle Joël Klépal acquis grâce à Appassionato, club des mécènes de l'Orchestre de Caen ».

JURY DE LA DEMI-FINALE & FINALE (Cf ci-contre)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le français est la langue officielle du concours. Le présent règlement tient lieu de contrat moral entre les candidats et l'Orchestre de Caen, organisateur du concours. Le président du jury pourvoira au remplacement des membres du jury éventuellement absents. Les organisateurs du concours se réservent le droit de reporter ou d'annuler le concours, dans le cas où le nombre de candidats serait trop faible.